

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES CFVU A LA COMMISSION CESURE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 06 AVRIL 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Considérant les candidatures déposées après appel à candidature ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite aux élections des conseils centraux de l'EPE UCA qui se sont tenues du 23 au 25 février 2021, il est nécessaire de renouveler la composition de la commission Césure de l'EPE UCA en procédant à la désignation, par les membres du CFVU, de :

- 1 élu enseignant-chercheur/enseignant du CFVU ;
- 2 élus étudiants du CFVU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de faite par Madame Françoise PEYRARD, VP en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1

De désigner, en tant qu'élu enseignant-chercheur/enseignant du CFVU :

- Agathe GELOT.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège a pourvoir, il est décidé de ne pas procéder a un vote à bulletin secret.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 41

Membres présents et représentés : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Article 2

Vu le vote à bulletin secret effectué, de désigner, en tant qu'élus étudiants du CFVU :

- Maëlys ROBERT ;
- Lukas GOSSOT ;

Résultats du vote :

Membres en exercice : 41

Membres présents et représentés : 36

Bulletins blancs : 10

Nombre de voix pour Maëlys ROBERT : 20

Nombre de voix pour Lukas GOSSOT : 16

Nombre de voix pour Martin BURON-BROHAND : 12.

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2021-04-06-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*